

02055 - Flotte de véhicules

**Proposition de reversement au Service Parc
Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) d'une
subvention correspondant au produit de la vente
de véhicules réalisé par le budget principal**

Rapport n° CP/2018/452

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'affecter au budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR) le produit de la vente des véhicules réalisé par le budget principal.

Des véhicules ont été acquis avant le 1er janvier 2010 par le Département du Bas-Rhin sur le budget principal, et affectés à l'entretien routier ainsi qu'aux Services Généraux.

Le 1er janvier 2010, le Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) a été créé par intégration du parc de l'Équipement. Sa mission est de mettre à disposition et d'assurer la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins utilisés par le Département.

Depuis le 1er janvier 2010, il revient donc au SPVBR d'acquérir les véhicules sur son budget annexe. Lorsque ces véhicules ne peuvent plus être maintenus pour un usage économiquement viable, la recette issue de leur vente est encaissée directement sur ce budget annexe.

S'agissant des véhicules acquis par le Département avant la création du SPVBR et affectés à l'entretien routier et aux Services Généraux, ils restent propriété du budget principal, et sont mis en affectation auprès du SPVBR depuis le 1er janvier 2010.

Pour ces véhicules, les écritures de cession sont normalement comptabilisées dans le budget principal. Le SPVBR assurant pour ces véhicules l'ensemble des charges (amortissement, maintenance, assurance, taxes, renouvellement des matériels en fin de vie), il est proposé de transférer le produit de la vente de ces véhicules au SPVBR sous forme de versement d'une subvention de fonctionnement à due concurrence.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente que le budget principal attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au budget annexe du SPVBR, somme correspondant à une vente de véhicules réalisée en 2018

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35787	65-65733-0202	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR), montant correspondant au produit de la vente de véhicules réalisé par le budget principal.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY